

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate, le jeudi 4 mai 2000

LOI SUR LE TABAC : LE MINISTRE GILLES BARIL ADOPTE UNE APPROCHE PRAGMATIQUE ET EFFICACE

Montréal – C’est avec enthousiasme que les membres de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* ont accueilli les propos du ministre Gilles Baril qui a annoncé l’adoption de 4 mesures essentielles visant à assurer la pleine portée de la *Loi sur le tabac*. « Par cette annonce, le ministre réaffirme l’importance qu’il accorde à la santé publique et sa détermination à faire respecter la *Loi* », a déclaré Louis Gauvin, porte-parole de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*. « Il s’agit d’une série de mesures pratiques, rationnelles et efficaces qui faciliteront l’application de la *Loi* et qui aideront non seulement les non-fumeurs, mais aussi toutes les entreprises qui ont de la difficulté à implanter la *Loi* », a-t-il ajouté.

Rappelons que les mesures annoncées par le ministre Gilles Baril prévoient :

- 1) l’entrée en vigueur des sanctions le 17 juillet ;
- 2) l’instauration d’une ligne sans frais pour recevoir les requêtes et plaintes du public ;
- 3) l’embauche de 7 inspecteurs additionnels, pour un total de 14 ;
- 4) l’embauche de quinze agents de liaison, répandus dans les régions régionales, dont le mandat est d’assister les exploitants à implanter la loi.

Ces mesures reprennent une majorité des suggestions faites en décembre 1999 par les groupes de santé québécois au ministre Gilles Baril, alors qu’il annonçait le report des sanctions prévues par la *Loi*. Entre autres, les groupes ont insisté sur l’importance d’établir à l’avance une date fixe pour l’entrée en vigueur des sanctions (le ministre ayant, à cette époque, uniquement parlé d’un report « de six à douze mois »). Il y avait aussi un nombre nettement insuffisant d’inspecteurs pour surveiller adéquatement l’implantation de la loi, et le public n’avait pas de mécanisme simple pour acheminer ses questions ou ses plaintes concernant le non-respect de la *Loi*. Il y a également un besoin de plus de ressources pour offrir de l’aide aux entreprises qui ont de la difficulté à implanter la *Loi* — un besoin qui est maintenant comblé par l’embauche de 15 agents de liaison dans toutes les régions régionales. En somme, l’ensemble des mesures annoncées va accroître la force et l’impact de la *Loi*.

« Nous sommes ravis que dans sa stratégie de lutte contre le tabagisme, le ministre inclut un soutien solide pour tout l’aspect législatif. La *Loi* n’agit pas toute seule : pour être bien appliquée, la *Loi* nécessite une aide et un suivi auprès des entreprises, une date fixe d’entrée en vigueur des sanctions et un plus grand nombre d’inspecteurs », précise Louis Gauvin.

La Coalition estime cependant que la partie est loin d'être gagnée auprès des jeunes et des fumeurs et qu'il y aura beaucoup de travail à faire au cours des prochains mois, notamment à l'égard des taxes, de l'accès aux aides thérapeutiques à la cessation pour les fumeurs qui désirent se défaire de leur dépendance, et des campagnes d'éducation. On sait que les campagnes publicitaires traditionnelles ont peu d'impacts auprès des jeunes et comme l'explique Louis Gauvin : « pour les jeunes, fumer représente une forme de rébellion contre l'autorité. À l'instar des campagnes publicitaires américaines, il faut trouver un moyen de canaliser cette rébellion contre l'industrie du tabac. Il faut aussi briser à tout prix ces perceptions de légitimité et de respectabilité des produits du tabac et c'est ce que la campagne publicitaire devra s'efforcer de faire ».

Mais pour l'heure, les groupes de santé et la *Coalition pour le contrôle du tabac* se disent très heureux de l'annonce du ministre. Les méfaits du tabagisme et de la fumée secondaire sont depuis longtemps connus et dénoncés par les groupes de santé au Québec. On estime que la fumée secondaire provoque des maladies cardio-vasculaires causant la mort de 1 000 à 2 000 Québécois chaque année. Pour la Coalition, il ne fait aucun doute que des mesures énergiques devaient être prises au plus vite pour protéger les non-fumeurs et le ministre Gilles Baril vient de répondre à leur appel.

« L'approche raisonnable et pragmatique du ministre facilitera l'implantation de la *Loi* partout au Québec. C'est aujourd'hui un grand jour pour la santé de tous les citoyens du Québec », a conclu Louis Gauvin.

Source : Louis Gauvin : (514) 598-5533 ; téléavertisseur : (514) 361-7046
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac regroupe plus de 700 organisations membres, dont des municipalités, des CLSCs, des organismes de santé publique, des hôpitaux, des commissions scolaires et des groupes communautaires qui réclament une série de mesures législatives cherchant à protéger la population contre la fumée secondaire, à augmenter l'accès aux programmes et aides à la cessation pour les fumeurs et à allouer une part appropriée des revenus gouvernementaux provenant du tabac pour financer les campagnes d'éducation et d'information.

